

Paris, le 16 mars 2015



DÉLÉGATION
AUX
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET À LA
DÉCENTRALISATION

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES ÉLUS LOCAUX SUR LA SIMPLIFICATION DES NORMES

Pour disposer d'un outil dédié de lutte contre l'étouffement normatif, le Bureau du Sénat a confié en novembre 2014 à la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales une mission de simplification des normes applicables aux collectivités territoriales.

Convaincue que la simplification ne peut réussir qu'avec l'appui des élus locaux et qu'il importe par conséquent de nouer un lien direct avec eux, la délégation a élaboré un questionnaire sur la simplification, mis en ligne sur le site internet du Sénat lors du Congrès des maires 2014. Le président Larcher a annoncé et a lancé cette initiative dans son discours au Congrès et en inaugurant les installations destinées aux élus visitant le Palais du Luxembourg.

La consultation a été structurée autour de trois séries de questions : quelles sont vos priorités en matière de simplification ? Quelle est votre opinion sur deux pistes spécifiques ? Quelles autres suggestions faites-vous ?

L'AMF a accepté de la relayer auprès de ses adhérents. C'est ainsi que son président, François Baroin, a invité les maires, par courrier électronique, le 13 janvier dernier, à apporter leurs réponses. Le plus haut pic des réponses a été enregistré le 15 janvier, avec 877 connexions sur le site de la consultation, et encore 302 le 16 janvier.

Le niveau de participation a été significatif : lors de la fermeture de la consultation, le 10 février, près de 4 200 réponses avaient été reçues, dont 76 % apportées par des maires. 3 500 répondants ont complété le questionnaire jusqu'à la dernière page, ce qui donne une indéniable valeur d'enseignement aux réponses apportées.

Les résultats sont parlants. En ce qui concerne la désignation des secteurs prioritaires pour la simplification, 63,8 % des élus ont mentionné l'urbanisme et le droit des sols, 36 % la mise en accessibilité des établissements recevant du public, 24,7 % la réglementation de l'achat public, et le même nombre l'environnement.



À côté des dix secteurs explicitement identifiés dans le questionnaire, les élus locaux ont été invités à indiquer, dans un champ laissé libre, tout autre secteur dont ils jugeaient la simplification prioritaire. Plus d'une centaine de commentaires ont ainsi pu être recueillis.

Les répondants ont tout d'abord évoqué les finances publiques locales, en soulignant plus particulièrement la complexité des normes comptables et des demandes de subventions. La gestion du personnel a également été mentionnée à plusieurs reprises. Ces éléments mettent en évidence le souhait de nombreux élus locaux de voir simplifier les règles et les procédures qui alourdissent la gestion quotidienne de leurs collectivités. Le règlement de factures, la constitution de dossiers de subventions, l'accès au crédit ou la paye du personnel sont autant de tâches jugées complexes.

Les normes relatives à la construction gagneraient également, ont-ils estimé, à être simplifiées. C'est notamment le cas de l'application ou du contrôle des règles de sécurité incendie dans les établissements recevant du public, cités par plusieurs répondants. Preuve de la complexité du secteur de la construction, un élu local a déploré la lourdeur des « normes relatives aux installations électriques, [aux] ascenseurs [et aux] jeux ».

Deux autres thèmes, relatifs à la culture ont été mentionnés par un nombre non négligeable de répondants : les zones classées monuments historiques ou touristiques, ainsi que le numérique.

Les élus locaux ont aussi plaidé pour une relation simplifiée avec les services déconcentrés de l'État, à commencer par les préfetures, les directions locales des finances publiques et les architectes des bâtiments de France. À titre d'exemple, un élu local a constaté « la longueur excessive de l'instruction des dossiers [pour lesquels] l'État doit donner son avis », tandis que d'autres ont regretté que « les bâtiments de France [soient] trop longs et trop contraignants pour obtenir un permis de construire » ou la complexité des « interactions entre la trésorerie et les collectivités ». Les réponses au questionnaire témoignent ainsi, en fin de compte, de la nécessité de développer un lien fondé sur la confiance, plus efficace et plus rapide, entre l'État les collectivités territoriales.

La délégation a voulu par ailleurs que le questionnaire permette d'évaluer le ressenti des élus à l'égard des efforts mis en œuvre par l'État en matière de simplification. À une question posée sur la



connaissance par les élus locaux d'une instruction du 2 avril 2013, par laquelle le Premier ministre demande aux ministres et aux préfets que leurs services « utilisent toutes les marges de manœuvre autorisées par les textes et en délivrent une interprétation facilitatrice pour simplifier et accélérer la mise en œuvre des projets publics ou privés », 82 % des répondants ont répondu qu'ils n'ont pas eu connaissance de cette instruction. 88,5 % d'entre eux ont estimé qu'elle n'a pas eu d'impact sur la gestion quotidienne de leur collectivité. En complément, 80,5 % des répondants ont souhaité que les services de l'État communiquent régulièrement sur la mise en œuvre effective de cette règle de bon sens, qui trouve son origine dans une préconisation du rapport sur la lutte contre l'inflation normative remis au Premier ministre en mars 2013 par Alain Lambert et Jean-Claude Boulard.

Le questionnaire a par ailleurs évoqué des pistes de simplification dans deux domaines : l'accessibilité, d'une part, et les aides des CAF dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, d'autre part. Les réponses des élus locaux témoignent dans ces deux domaines d'un très fort souhait de pragmatisme. C'est ainsi que 91,8 % des 3 373 répondants ont répondu positivement à une question sur la possibilité pour le préfet de prolonger le délai de mise en accessibilité en cas de difficultés particulières de réalisation ou quand les travaux nécessitent la mise en œuvre d'une technicité particulièrement complexe.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que la possibilité d'expérimenter dans des territoires volontaires une formule de mise en accessibilité à l'échelle du territoire et non pas établissement par établissement ou équipements par équipements a suscité une moindre adhésion : 72,5 % des réponses ont été favorables contre 10 % défavorables, avec 17,5 % de sans opinion.

Enfin, la complexité, souvent alléguée, de la procédure permettant de percevoir la prestation de services spécifiques (PSS) versée par la caisse d'allocations familiales pour aider à financer le temps d'activités scolaires liées à la réforme des rythmes n'est pas véritablement confirmée par les réponses au questionnaire. En effet, 71 % des répondants issus de communes ne percevant pas la PSS ont indiqué que cette situation n'est pas liée à la complexité des procédures administratives. Il est vrai aussi que la commune de nombreux répondants n'a pas d'école.

Le dernier volet du questionnaire visait à recueillir les suggestions



des répondants, invités à remplir un champ libre. Cet espace a été abondamment renseigné, puisque quelque 800 réponses ont été apportées.

Celles-ci ont largement confirmé les indications mentionnées ci-dessus en ce qui concerne les secteurs prioritaires en termes de simplification.

Elles ont également fait apparaître un point de vue plus général sur la complexité normative. Les élus locaux ont lié globalement ce phénomène à un excès de formalisme ou au manque d'interlocuteur identifié, certains élus déplorant « les dossiers administratifs qui sont longs et indigestes pour la majorité des citoyens », ainsi que « l'absence d'interlocuteur pour répondre aux questions administratives ».

La complexité normative paraît également imputable à la faible adaptation des normes aux circonstances locales. Quelques élus locaux ont ainsi mis en garde contre « toutes les normes édictées pour les zones urbaines [qui sont difficilement] applicables en zones rurales » et forment le vœu que « chaque norme ou loi [soit adaptée] à la taille des communes ».

En tout état de cause, la démarche de simplification semble bien accueillie, un élu local considérant « la simplification générale des procédures et des réglementations nécessaire et génératrice d'économies ».

La délégation souhaite maintenant entrer plus avant dans l'action. Elle s'est d'ores et déjà investie dans la problématique du flux de normes nouvelles en élaborant sur le projet de loi de transition énergétique un rapport d'information décryptant la banalité de la complexité dans la rédaction des dispositions de ce texte applicables aux collectivités territoriales.

En fonction des réponses obtenues au questionnaire, la délégation sénatoriale va s'orienter vers la réduction du stock de normes dans le domaine de la construction.

Jean-Marie BOCKEL

Président

Rémy POINTEREAU

Premier Vice-Président,
chargé de la simplification